

PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 FEVRIER 2022

Présents : M. LORTON Nicolas, M. KLEINGAERTNER Robert, M. MATHIAS Jean-Marc, Mme LELIEVRE Nathalie, Mme CARL Véronique, Mme PETIT Agnès, Mme BERNIGAUD Elodie, Mme SEURRE Fabienne, Mme BOUTON Christelle, Mme RAVIER Béatrice, M. GILOT Cédric, M. TRAMOY Jean-Louis, M. PICHARD Bruno

Absents excusés :

M. CHAUVOT Julien qui a donné procuration à Mme RAVIER Béatrice
M. BACA Guillaume qui a donné procuration à Mme CARL Véronique
M. VERNUSSE Michel. Mme ETIENNE Bouchra

Absents : Mme MARINGUE Céline. M. JAMMES Pierre

Madame CARL Véronique est nommée secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1 – APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE
 - 2 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL 2022
 - 3 – FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT RURAL 2022
 - 4 – DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE S&L
 - 5 – CREATION DE POSTE
 - 6 – PARTICIPATION INVESTISSEMENT RASED
- QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS**
- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS
 - INFORMATIONS DIVERSES

1- APPROBATION PV DE LA REUNION PRECEDENTE

Monsieur le Maire demande l'approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2021 dont une copie a été adressée à chaque conseiller en même temps que la convocation à la réunion de ce jour. Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le registre des délibérations est mis à la disposition de chaque conseiller pour signature.

2 - DEMANDE DE SUBVENTION DETR-DSIL 2022

Monsieur le Maire expose au Conseil le projet de travaux de rénovation du bâtiment de la Place du Marché (ex MARTINON) à savoir le remplacement des volets, des fenêtres et des portes, la suppression du chien-assis, la suppression des 2 cheminées, la réfection complète de la toiture et le ravalement des façades.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR-DSIL 2022.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le projet de rénovation du bâtiment de la Place du Marché (ex. MARTINON)
- sollicite l'attribution d'une subvention dans le cadre de la DETR-DSIL 2022 pour les travaux de ravalement des façades, de remplacement des menuiseries (portes, fenêtres et volets) et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à ce projet.

3 – FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT RURAL 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Fonds d'Aide à l'Investissement Rural 2022 pour les travaux de ravalement des façades, le remplacement des fenêtres, des volets et des portes du bâtiment de la Place du Marché (ex. MARTINON) auprès de la Communauté de Communes le Grand Charolais.

4 – DEMANDE DE SUBVENTION BIBLIOTHEQUE DEPARTEMENTALE DE S&L

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LELIEVRE.

Madame LELIEVRE informe le Conseil qu'il serait nécessaire d'informatiser la bibliothèque communale avec un logiciel de gestion. Ces dépenses pourraient être en partie financées à hauteur de 80 % par la bibliothèque de S&L puisque éligible au dispositif de Conseil et accompagnement culturel au service des territoires.

Monsieur le Maire propose au Conseil, qui l'accepte à l'unanimité, de déposer un dossier de demande de subvention au dispositif de Conseil et accompagnement culturel au service des territoires de la BDSL pour l'acquisition du matériel informatique et d'un logiciel de gestion pour la bibliothèque municipale.

5 – CREATION DE POSTE

Le Maire,

VU la Loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relative à la Fonction Publique Territoriale ;

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé ;

CONSIDERANT qu'en raison des besoins de la collectivité, il conviendrait de créer 1 emploi permanent à temps complet.

LE MAIRE propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01 mai 2022 :

Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
1	Adjoint technique territorial	Agent polyvalent	35h/sem

Les membres du conseil après avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTENT les propositions ci-dessus dans les conditions précitées ;

CHARGENT le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;

DISENT que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget de la collectivité 2022 aux articles et chapitre prévus à cet effet de l'année en cours.

6 – PARTICIPATION INVESTISSEMENT RASED

Monsieur le Maire donne la parole à Mme LELIEVRE, adjointe aux affaires scolaires.

Madame LELIEVRE informe le Conseil que lors d'une réunion du RASED en juin dernier il a été évoqué d'une part la modification de la convention relative aux frais de fonctionnement pour fixer la participation à 1.30 € par élève à compter de janvier 2022 (pour rappel 1.25 € pour l'année 2021) et d'autre part l'acquisition d'un outil d'évaluation pour la psychologue du RASED.

Par courrier électronique reçu le 10 décembre dernier, il est proposé que la commune de GENELARD procède à cette acquisition pour un montant de 1 518 € HT et que cette somme soit répartie entre chaque commune au prorata du nombre d'élèves soit pour PALINGES une participation de l'ordre de 157,30 € qui sera réajustée si la TVA est récupérable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ accepte la modification de la convention relative aux frais de fonctionnement pour fixer la participation à 1.30 € par élève à compter de janvier 2022

➤ accepte l'acquisition d'un outil pédagogique par la commune de GENELARD pour le RASED avec répartition entre chaque commune au prorata du nombre d'élèves soit pour PALINGES une participation de 157,30 € qui sera réajustée si la TVA est récupérable.

QUESTIONS ORALES DES CONSEILLERS

Aucune question n'a été reçue en mairie

- DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

DECISION DU MAIRE N° 49-2021 du 21 décembre 2021.

COMMANDE REFECTION CHARPENTE ET COUVERTURE IMMEUBLE COMMUNAL SIS A PALINGES « PLACE DU MARCHE »

- DECIDE, de passer commande à SARL DA SILVA de GUEUGNON pour des travaux de réfection charpente et couverture sur l'immeuble communal situé à PALINGES lieudit « place du marché » selon devis DE 21/216 pour 22 026.48 € et devis 21/217 pour 17 706.94 € soit un total de 39 733.42 €

DECISION DU MAIRE N° 50-2021 du 31 décembre 2021.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA HALLE DE SPORTS AVEC LA GENDARMERIE

- DECIDE de signer une convention de mise à disposition de la halle de sports au profit de la COB de Gueugnon à compter du 1^{er} janvier 2022.

DECISION DU MAIRE N°1-2022 du 03 janvier 2022

CONVENTION MEDIATION DE L'EAU

- DECIDE de signer une convention de partenariat et de prestation avec la médiation de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2022.

DECISION DU MAIRE N°2-2022 du 10 janvier 2022

Article 1 : COMMANDE GARAGE THOMAS

- DECIDE de passer commande auprès du GARAGE THOMAS de ST AUBIN EN CHAROLLAIS pour la réparation du camion S150TI pour la somme de 1 544.21 € HT.

DECISION DU MAIRE N°3-2022 du 13 janvier 2022

VIREMENT DE CREDITS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT : BUDGET DU SERVICE DES EAUX

Article 1 : participation du service des eaux pour l'année 2021 au frais de personnel de la commune de PALINGES

Article 2 : virement de crédits :

Section de fonctionnement :

C/61528 entretien réparation autres biens immobiliers :	- 500 €
C/6218 autre personnel extérieur :	+ 500 €

DECISION DU MAIRE N°4-2022 du 13 janvier 2022

COMMANDE SASU SAS POTIGNON

- DECIDE de passer commande auprès de SASU SAS POTIGNON de BLANZY pour la fourniture d'arbres nécessaires aux nouvelles plantations pour un montant de 7 326.63 € HT.

DECISION DU MAIRE N°5-2022 du 04 février 2022

COMMANDE ACCRO PAYSAGE SARL

➤ DECIDE de passer commande auprès de ACCRO PAYSAGE SARL pour les travaux d'élagage des platanes du « Champ de Foire » pour la somme de 6 650 € HT.

– INFORMATIONS DIVERSES

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que les lignes directrices de gestion 2022-2026 ont été arrêtées et qu'elles sont consultables au secrétariat de mairie.

➤ Monsieur le Maire rappelle au Conseil :

- La cérémonie du 19 mars qui aura lieu à 11h00
- La cérémonie en mémoire des déportés : 24 avril à 10h30
- L'inauguration de la foire exposition le 27 février à 10h00
- Les élections présidentielles les 10 et 24 avril
- Les élections législatives les 12 et 19 juin

➤ Monsieur le Maire informe le Conseil que lors du CDEN du 11 février, il a été acté qu'il n'y aurait pas de suppression de poste à la rentrée 2022/2023. Il rappelle qu'une fermeture conditionnelle avait été envisagée lors de l'entretien avec l'Inspectrice de l'éducation nationale. Suite à une réunion en visioconférence le 31 janvier avec le Directeur Académique de l'Education Nationale et l'Inspectrice, des éléments avaient été transmis notamment le nombre des élèves inscrits pour cette rentrée, les investissements de la commune dans les bâtiments scolaires et pour permettre l'arrivée de nouvelles familles notamment avec la seconde tranche du lotissement.

Les questions à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 20h22.